

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 août 2014
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 27 août 2014, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Norvège
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 27 août qui vous est adressée par le Représentant spécial de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes auprès de l'Organisation des Nations Unies à propos de l'application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité relatives à la situation humanitaire en Syrie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) May-Elin **Stener**



**Annexe à la lettre datée du 27 août 2014 adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Chargée
d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes (la Coalition syrienne), j'ai la lourde responsabilité de vous écrire aujourd'hui, avant la sixième réunion d'information du Conseil de sécurité sur l'application de ses résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014).

Depuis la dernière fois que la Coalition syrienne a écrit au Conseil de sécurité, le peuple syrien a commémoré un événement marquant horrible de son histoire : il y a un an, près de 1 500 Syriens ont été tués par des missiles balistiques chargés de sarin tirés par les forces armées syriennes sur la Ghouta orientale (banlieues de Damas), la grande majorité de ces personnes tuées étant des civils innocents, dont 426 enfants.

À ce jour, personne n'a eu à répondre de ce qui était, et demeure, la plus grave attaque aux armes chimiques du XXI^e siècle. En dépit de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de ses résolutions 2118 (2013), 2139 (2014), 2165 (2014) et 2170 (2014), qui toutes soulignaient la nécessité que les responsables de crimes de guerre aient à répondre de leurs actes, rien n'a été fait pour rendre justice aux victimes des attaques aux armes chimiques d'Assad, ni pour empêcher les forces du régime syrien de perpétrer de nouvelles atrocités. De ce fait, la violence en Syrie s'est aggravée.

Au cours des 12 mois qui se sont écoulés depuis les attaques aux armes chimiques sur la Ghouta orientale, plus de 90 000 Syriens ont péri, ce qui porte le nombre total de personnes tuées en Syrie à plus de 191 000, dont plus d'un tiers étaient des civils. Au cours de l'année écoulée, le nombre de Syriens dans le besoin a augmenté de plus de 30 %, tout comme le nombre des personnes déplacées à l'intérieur du pays ou réfugiées à l'étranger.

Depuis le dernier rapport fait au Conseil de sécurité par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, le 30 juillet 2014, les forces du régime syrien ont largué plus de 500 barils explosifs sur des zones résidentielles de la Syrie, notamment à Masaken, Hanano, Bostan Pasha, Sheikh Kheder, Trab Al Hellok, Aynat Tal, Rasafeh et Sheijk Said. Les forces du régime syrien ont lancé des roquettes sur des marchés et des terrains de jeux, tuant des dizaines de personnes, dont des enfants. Des groupes fidèles au régime syrien ont fait exploser des voitures piégées près de mosquées, dans le but de faire le maximum de victimes civiles à la sortie de la prière du vendredi. En outre, des habitants de la vieille ville de Homs à qui on avait promis qu'ils ne risquaient rien après la trêve ont disparu dans les geôles du régime syrien, comme il est indiqué de manière détaillée dans la lettre du Conseil du gouvernorat de Homs jointe à la présente lettre (voir pièce jointe I). Les forces du régime syrien ont également continué d'utiliser des agents toxiques mortels, en déployant des gaz toxiques non identifiés dans les banlieues de Damas et à Daraa les 19, 20 et 23 août 2014. Les forces du régime syrien ont de même continué d'assiéger la Ghouta orientale, Daraya, Yarmouk, Hajr al Aswad et Muadamyat al Sham, où quelque 467 000 Syriens demeurent enfermés et affamés. Les installations et les personnels médicaux n'ont pas davantage échappé aux attaques des forces du régime syrien. En août, ces forces ont tiré à l'artillerie sur des

hôpitaux ou leurs alentours à Idlib, dans la Ghouta orientale, dans le Rif-Alep et ailleurs. La pièce jointe I donne un aperçu détaillé des crimes de guerre du régime syrien commis de juillet jusqu'à la fin août 2014.

Parallèlement à la recrudescence des atrocités du régime syrien, celles commises par des militants extrémistes se sont également intensifiées. Les forces représentant l'État islamique en Iraq et au Levant (ISIL) occupent désormais près d'un tiers du territoire syrien, y compris la plupart des champs pétrolifères et gaziers lucratifs. L'ISIL et les extrémistes du Front Al-Nusra ont profité de l'instabilité créée par le régime syrien pour terroriser la population civile à Deir Azzor, Raqqa, Al-Hasakeh et Alep, commettant des atrocités et d'odieux crimes de guerre et pétrant des actes de violence mortelle contre les femmes.

Se distinguant nettement des forces tant du régime que des extrémistes syriens la Coalition syrienne et notre partenaire sur le terrain, l'Armée syrienne libre, ont œuvré d'arrache-pied pour améliorer la situation humanitaire en Syrie et mettre fin aux souffrances des civils dans tout le pays. Entre autres efforts faits pour assurer l'application intégrale des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité en juillet et août 2014, on citera les faits suivants :

1. **Facilitation de l'accès humanitaire transfrontière.** En application du paragraphe 2 de la résolution 2165 (2014) et du paragraphe 6 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, l'Armée syrienne libre a aidé à coordonner l'accès humanitaire aux points de passage frontaliers dans le nord et dans le sud de la Syrie. Au cours de la période considérée, l'Armée syrienne libre a fourni un soutien en matière de sécurité à des convois d'aide des Nations Unies livrant de l'assistance humanitaire le long de la frontière jordano-syrienne et aux points de passage d'al-Ramtha et de Bab al-Salam avec la Turquie. Les 20 août, l'Armée syrienne libre a également aidé à coordonner le passage de secours et de fournitures médicales de Turquie en Syrie, par le poste frontière de Bab al-Hawa. Ces efforts ont permis de venir en aide à des dizaines de milliers de Syriens que le régime a privé d'aide et de soins médicaux.

2. **Lutte contre les extrémistes.** Comme l'exige le paragraphe 14 des résolutions 2139 (2014) et 2170 (2014) du Conseil de sécurité, l'Armée syrienne libre a poursuivi ses efforts de lutte contre l'extrémisme et les groupes terroristes en Syrie. Le 3 août 2014, l'Armée syrienne libre a créé un Conseil du commandement de la révolution dont la mission est de prendre la tête de l'opposition au Front Al-Nusra. À cette fin, les brigades de l'Armée syrienne libre ont annoncé leur rejet de ce groupe terroriste et déclaré leur opposition à toute forme de coopération ou de coordination avec lui. Le 18 août, une force modérée unifiée a été créée dans le nord de la Syrie, avec pour base la ville de Marea, dans le but de lutter contre les militants de l'ISIL. Au cours de la période considérée, l'Armée syrienne libre a affronté l'ISIL dans les villes d'Akhtarain, Turkman Bareh et al-Ghouz dans le nord du gouvernorat d'Alep. Toujours en août, l'Armée syrienne libre a collaboré avec le Front kurde pour expulser l'ISIL de Dabiq, Dawaybiq et Ihtaimlat dans le nord de la Syrie.

3. **Livraison de médicaments à des Syriens dans le besoin.** Soucieux de respecter les dispositions du paragraphe 8 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, la Coalition syrienne et notre partenaire, le Groupe de

coordination de l'aide, se sont employés à apporter une assistance médicale et des services de soins de santé à la population dans le besoin. En juillet et août, le Groupe a collaboré avec le gouvernement intérimaire de la Coalition syrienne pour la fourniture d'appareils à rayon X et à ultrasons, d'articles non durables et de médicaments. En collaboration avec d'autres organisations non gouvernementales, le Groupe a également mis au point un système de cartographie de la disponibilité des ressources sanitaires pour rechercher les lacunes en matière de services et d'installations de soins de santé, système à propos duquel un rapport sera disponible en septembre 2014. Les 25 août, le Groupe a lancé la première phase d'une campagne de vaccination contre la rougeole dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés de Deir Azzor, Raqqa, Alep, Idlib, Lataquié, al-Hasaka et Hama. Au cours de cette première phase, la campagne permettra de vacciner 60 000 enfants âgés de 6 mois à 5 ans. La phase 2 qui prendra la suite visera les centres urbains et la phase 3 les habitants des zones reculées du pays. À l'achèvement de la campagne, 1,3 million d'enfants syriens auront été vaccinés contre la rougeole. En août, le Groupe de coordination de l'aide a également achevé la septième vague de vaccination de la campagne de lutte contre la poliomyélite, qui aura ainsi touché au total 1 370 000 Syriens.

Grâce à nos efforts, la Coalition syrienne et nos partenaires sur le terrain ont aidé à alléger les souffrances de dizaines de milliers de personnes sur l'ensemble des territoires syriens libérés. Toutefois, les difficultés rencontrées en ce qui concerne l'application intégrale des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) demeurent considérables. L'absence d'une coordination effective et directe entre les organismes humanitaires des Nations Unies et les organisations non gouvernementales syriennes continue d'entraver la fourniture efficace d'une aide à toutes les régions qui en ont besoin. En outre, le régime syrien continue de dénier l'accès par de nombreux postes frontière et lignes de front, privant ainsi des millions de personnes de l'accès à l'aide. Renforcé par ses incursions dans l'Iraq voisin, l'ISIL continue de progresser aussi dans le nord de la Syrie. Si cette progression n'est pas freinée, l'un des trois points de passage frontaliers pouvant être utilisés pour passer en Syrie, à savoir le poste de Bab al-Salam à la frontière turco-syrienne, risque d'être bientôt compromis.

La situation humanitaire qui continue de se détériorer en Syrie n'était pas inévitable. Comme la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme l'a déclaré aux membres du Conseil de sécurité les 21 août 2014, « davantage de réactivité de la part du Conseil aurait permis de sauver des centaines de milliers de vies humaines ». Il est encore temps pour le Conseil d'agir.

Une action d'ensemble des membres du Conseil de sécurité pourrait contribuer tout à la fois à stopper les conséquences de la crise actuelle, à savoir le développement de groupes terroristes tels que l'ISIL, et à éliminer la cause profonde de la crise, la dictature d'Assad. Une approche globale par les membres du Conseil de sécurité créerait les conditions nécessaires pour qu'un gouvernement modéré puisse survivre et prospérer. Les éléments constitutifs d'une telle approche sont évidents : le peuple syrien a besoin de protection, de défense, de sanctions et de justice.

D'abord et avant tout, les Syriens ont besoin de protection pour atténuer les destructions occasionnées par les attaques aériennes du régime syrien et permettre

au peuple syrien d'arrêter le barrage incessant de barils explosifs largués par le régime syrien et autres assauts aériens. En deuxième lieu, ils ont besoin que les membres du Conseil de sécurité, conjointement avec les forces armées modérées, s'attaquent aux places fortes de l'ISIL et stoppent ce groupe là où il a ses racines, en Syrie. En troisième lieu, ils ont besoin de sanctions ciblées visant les responsables et les fidèles du régime syrien, afin que les auteurs de violences soient isolés. Enfin, ils ont besoin qu'il soit mis fin à l'impunité. Une année après l'attaque aux armes chimiques la plus meurtrière qu'ait connu la Syrie, le Conseil de sécurité devrait renvoyer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale, afin que les personnes responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité aient à répondre de leurs actes, et que justice soit rendue en faveur des victimes de ces crimes.

La Coalition syrienne préférerait nettement que cette action soit entreprise avec le plein appui du Conseil de sécurité. Une action d'ensemble des membres du Conseil protégerait les vies des Syriens et empêcherait une poursuite de l'escalade du conflit. Les membres du Conseil disposent des outils nécessaires pour résoudre la crise syrienne. Au nom du peuple syrien, nous vous demandons de trouver la volonté nécessaire pour en faire usage.

Le Représentant spécial de la Coalition syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Najib **Ghaddbian**

Pièce jointe I

[Original : arabe]

Rapport publié par le Conseil du gouvernorat de Homs au sujet des représailles et de l'école Al-Andalous, le « Guantanamo de Homs »

Le présent rapport complète celui publié le 16 juin 2014.

En complément à notre précédent rapport relatif à la situation dans l'école Al-Andalous, que nous avons surnommée le « Guantanamo de Homs » :

L'école a été complètement vidée de ses occupants. Le sort des jeunes qui ont été emmenés dans divers centres de sécurité demeure inconnu, tandis que les déserteurs et les jeunes qui avaient échappé à la conscription ont été emmenés ailleurs. Les jeunes qui avaient échappé à la conscription ont été remis au service du recrutement puis affectés à des unités militaires. Les déserteurs ont été ramenés par la police militaire dans leurs unités d'origine et leur sort est inconnu à la date de publication du présent rapport.

Nous exhortons de nouveau les organismes des Nations Unies qui ont assumé la responsabilité de l'évacuation des personnes assiégées de la vieille ville de Homs à intervenir afin de déterminer ce qu'il est advenu de ces jeunes.

Pièce jointe II

Non-respect par le régime syrien de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité

Paragraphe 3 : Toutes les parties mettent immédiatement fin à toutes attaques contre les civils, ainsi qu'à l'emploi sans discrimination d'armes dans des zones peuplées.

Violation : massacre du terrain de jeux de Douma

Le 30 juillet 2014, au troisième jour de la fête religieuse de l'Aïd al-Fitr, l'armée de l'air du régime syrien a tiré des roquettes sur un marché populaire et un terrain de jeu pour enfants à Douma, dans le Rif-Dimashq, tuant 18 personnes et en blessant plus de 70, essentiellement des femmes et des enfants. On trouvera ci-dessous la liste des victimes qui ont été identifiées, sachant que tous les corps n'ont pas pu l'être :

1. Ahmad Ahafouri
2. Khaled Tafour
3. Ameera Alhaboush
4. Omran Alhanafi
5. Majed Alsaour
6. Mahmoud Alnakhaz
7. Rateb Ala'as
8. Wael Kassab
9. Yazan Husam Alrahhah
10. Moumen Anad Alzamel
11. Fares Oubaid
12. Rateb Aldebs
13. Tarek Yasmenah
14. Mohammad Deeb Alnakhaz
15. Hashem Marjanah
16. Khetam Aldourra

Violation : massacre du marché de Douma

Les 3 août 2014, l'armée de l'air du régime syrien a lancé deux attaques aériennes contre le marché de la ville de Douma, dans le Rif-Dimashq, tuant plus de 27 personnes et en blessant plus de 80. La deuxième attaque aérienne visait une ambulance qui portait secours aux blessés de la première attaque, tuant les secouristes Anas Nabulsi et Bassam Altabji. On trouvera ci-dessous la liste des victimes qui ont été identifiées, sachant que tous les corps n'ont pas pu l'être :

1. Anas Nabulsi, paramedic

2. Bassam Altabji, paramedic
3. Mahmoud Mouhammad Ali Taha
4. Baraat Thanoub
5. Mariam Ibrahim Alekra
6. Abdulmajeed Bakoura
7. Ahma Albwedani
8. Mohammad Rida Falitani, bénévole Croissant-Rouge syrien
9. Abdulkader Touma
10. Ahmad Wahbi Abou Raed
11. Abdo Izzo Alrhaibani
12. Nisreen Shikh Alshabab
13. Tayseer Alsaour
14. Mahmoud Barkhash
15. Mohammad Izo Rhaibani
16. Omar Yaseen Rihani
17. Numan Naji
18. Omar Mohammad Dlwan
19. Moustafa Tabajo
20. Mahroos Subhieh
21. Yazan Hanafi
22. Mahmoud Toma

Violation : massacre du marché de Kafrbatna

Le 3 août 2014, l'armée de l'air du régime syrien a lancé des missiles téléguidés sur un marché où se trouvait une foule nombreuse à Kafrbatna, dans le Rif-Dimashq, tuant 34 personnes et en blessant des dizaines. On trouvera ci-dessous la liste des victimes qui ont été identifiées, sachant que tous les corps n'ont pas pu l'être :

Habitants de Kafrbatna

1. Ahmad alMarji
2. Yaser Abd alAziz
3. Hasan Qaroot
4. Abu Sabeeh Marzooq
5. Abdo Naji
6. Shahid Naji

7. Mahmod Baoor
8. Mohammad Safiyah
9. Osama Muayad
10. Mohammad alSharoor
11. Hisham Rahal
12. Abd alRahman Bittar

Habitants de Jisreen

13. Majd alMasri
14. Rabi'ah Darweesh
15. Majida Raslan
16. Mazen Diyabi

Habitants de Hamooriyah

17. Ali Wanosah
18. Ghassan Juma'a

Habitants de Hazah

19. Ghiath alTaweel

Habitants de Mleiha :

20. Hatem Amash alGhorani
21. Umr Juma'a
22. Muayad Khanji
23. Mahmoud alHalak

Habitants de Jobar

24. Mohammad Ali alQutnah
25. Abd alKareem Jaha

Habitants de Douma

26. Numan Naji
27. Hana' Ataya
28. Tayseer alSa'oor

Habitants de Hateetah alTurkman

29. Bashar Mohammad Salim
30. Adnan Muhammad Salim

31. Mohammad alAqeeli
32. Mohammad alIssa

Habitants de Deir alAsafeer

33. Tamah alTurkmani

Habitants de Damas

34. Ghalia alHalbi

Violation : massacre de Harat alBadou

Le 10 août 2014, l'armée de l'air du régime syrien a attaqué Harat alBadou, dans le nord du gouvernorat de Raqqa, tuant plus de 15 personnes, dont 5 enfants et 2 femmes. On trouvera ci-dessous la liste des victimes qui ont été identifiées, sachant que tous les corps n'ont pas pu l'être :

1. Mohammad Issa ibn Abdallah, 5 ans
2. Moumen Ali Haidar, 17 ans
3. Mohammad Ismail, 20 ans
4. Ayham Ismail, 19 ans
5. Dirar Said, 25 ans
6. Reem alMohammad, 2,5 ans
7. Fahd alMokhlef, enseignant de sciences
8. Épouse de Fahd alMokhlef

Violation : massacre de Kafr Tajarim

Le 11 août 2014, l'armée de l'air du régime syrien a attaqué le centre-ville de Kafr Tajarim, dans le Rif-Idlib, à midi, heure à laquelle le centre-ville est grouillant de monde, tuant plus de 11 personnes et blessant des dizaines d'autres. On trouvera ci-dessous la liste des victimes qui ont été identifiées, sachant que certains corps déchiquetés n'ont pas pu l'être :

1. Abdallah Haboosh
2. Abd alAziz Haboosh
3. Mohammad Yousef Hussain
4. Alaa Rashid alDubl
5. Ahmed Hussain Abu Mahmoud Nazih
6. Un enfant de la famille Cheikh Abood

Violation : massacre d'Al-Rastan

Le 14 août 2014, l'armée de l'air du régime syrien a largué deux barils explosifs sur Al-Rastan, dans le Rif-Homs, tuant 16 personnes. On trouvera ci-après les noms et âges des personnes tuées :

1. Mahmoud Hussain Rajb, 60 ans
2. Kamar alHussain, 9 ans
3. Fatima alHussain, 12 ans
4. Nayif alHussain, 5 ans
5. Mohammad Marwan Khalf, 9 ans
6. Maysar alRiz, 5 ans
7. Mahmoud Khalid alRiz, 4 ans
8. Ahmad Abdallah Bahbooh, 13 ans
9. Ahmad Mustafa Bahbooh, 25 ans
10. Marfat Abath, 60 ans
11. Nayif alSamman, 44 ans
12. Asma alMustafa, 25 ans
13. Amina Fatooh alSheikh Khalf, 40 ans
14. Amoon Alnish, 40 ans
15. Abdulrahman alKhateeb, 12 ans
16. Nom inconnu, 16 ans environ

Violation : massacre de Deir al-Asafeer

Le 14 août 2014, l'armée de l'air du régime syrien a lancé quatre attaques aériennes sur Deir al-Asafeer, dans la Ghouta orientale, tuant 13 personnes et en blessant des dizaines d'autres. On trouvera ci-dessous la liste des victimes qui ont été identifiées, sachant que tous les corps n'ont pas pu l'être :

Habitants de Deir al-Asafeer

1. Umr Shahab
2. Khaled Zayn
3. Salah alLaz
4. Shadi alMasri
5. Mohammad alLaqat
6. Aisha alAgha

Personnes déplacées à l'intérieur du pays

7. Umran alShiqra, originaire de Mleiha
8. Ali Asaad, originaire d'Atiba dans le Rif-Dimashq

Violation : utilisation par le régime syrien de barils explosifs et autres armes tuant sans discrimination à Alep

Le régime syrien a continué de larguer sans discrimination des barils explosifs et des munitions aériennes sur Alep, tuant et blessant des civils. Selon l'Institut syrien pour la justice, le régime syrien a largué sur la ville d'Alep et les campagnes environnantes 2 507 barils explosifs au cours de la période allant de l'adoption de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, le 22 février 2014, et la fin du mois de juillet. Du fait de ces attaques, 1 839 personnes ont été tuées, dont 249 enfants et 519 femmes, comme il ressort du tableau ci-dessous.

	22-28 février, 2014	Mars 2014	Avril 2014	Mai 2014	Juin 2014	Juillet 2014	Total
Nombre de barils explosifs	111	247	728	507	509	405	2 507
Nombre de tués	139	167	513	370	354	296	1 839
Nombre d'enfants tués	13	15	81	43	52	45	249
Nombre de femmes tuées	38	53	160	96	86	86	519

Pour le seul mois de juillet 2014, l'armée de l'air du régime syrien a largué 405 barils explosifs sur la ville d'Alep et les campagnes environnantes, tuant 296 personnes, dont 45 enfants, 86 femmes, 10 combattants, 3 journalistes et 2 membres du personnel médical. Ces barils explosifs ont touché :

- 30 zones résidentielles;
- 8 écoles;
- 5 hôpitaux;
- 9 zones industrielles;
- 14 routes;
- 2 marchés;
- 1 convoi humanitaire;
- 11 sites archéologiques.

Le 9 août 2014, l'armée de l'air du régime syrien a largué des barils explosifs sur le marché du district de Maadi à Alep, tuant neuf personnes et blessant de nombreuses autres. On trouvera ci-après l'identité des personnes tuées :

1. Mohammad Joma'a Ibrahim, 32 ans, habitant à alAnsari
2. Ahmad Doba ibn Ahmad, 26 ans, habitant à alAnsari
3. Osama Dabo ibn Ahmad, 20 ans, habitant à alMaadi
4. Ahmad Dabo, 35 ans, habitant à Kallaseh
5. Mohammad Faraj ibn Abdulrahman, 37 ans, habitant à Saliheen
6. Mohammad Faraj ibn Abdulkader, 30 ans, habitant à Saliheen
7. Abdullah Mahmoud Asfeera, 43 ans, habitant à Karm Hawmad
8. Ahmad Barkawi ibn Mohammad, 15 ans, habitant à Ma'adi

9. Hasan Alhussein, habitant à Ma'adi

Le 11 août 2014, des appareils de l'armée de l'air du régime syrien ont largué quatre barils explosifs sur la ville de Bab (gouvernorat d'Alep), à côté d'un terminal de transport, tuant 7 personnes, dont 4 enfants, 2 femmes et 1 homme, et blessant 10 autres personnes. On trouvera ci-dessous la liste des victimes qui ont été identifiées, sachant que tous les corps n'ont pas pu l'être :

1. Homam Aljadi; enfant
2. Ahmad Aljadi; enfant
3. Haifa Aljadi; enfant
4. Miyada Aljadi
5. Abdullah Aljadi
6. Femme de la famille Othman
7. Enfant de la famille Othman

Le 11 août 2014, le régime syrien a largué 29 barils explosifs et roquettes. Plusieurs barils explosifs sont tombés sur le quartier fortement peuplé de Bab alNairab, faisant 11 morts et des dizaines de blessés. On trouvera ci-dessous les noms des personnes tuées :

1. Mahmoud Abed Dandal, 31 ans
2. Nisreen Abdulrahman, 27 ans
3. Ahmad Sajed Mahmoud Dandal, 1 an
4. Hamoud Alsaleh Hamoudeh, 60 ans
5. Abdulkader Abd Dirgham, 74 ans
6. Hanadi Abdallah Assani, 3 ans
7. Naief Abdallah Assani, 1 an
8. Mohammad Nayif Assani, 19 ans
9. Nour Hasan Turki, 15 ans
10. Amani Mohammad Hamodeh, 50 ans
11. Majed Ahmad Rash, 4 ans

Le 3 août 2014, des combattants de l'Armée syrienne libre ont arrêté le conducteur d'une voiture piégée préparée par le régime syrien pour exploser au milieu d'une zone civile proche du barrage du camp d'Alwafadeen qui sépare les zones contrôlées par le régime syrien de celles tenues par les rebelles dans la Ghouta orientale. Deux combattants de l'Armée syrienne libre ont été tués alors qu'ils tentaient de désamorcer la bombe :

1. Alaa alNaal Abu Abdalrahman
2. Bilal Samadi Abu Suhaib

Le 15 août 2014, des groupes liés au régime syrien ont fait exploser une voiture piégée à Namr, dans le Rif-Daraa, près de la mosquée Taqwa, à l'heure où

les fidèles quittent ce lieu de culte après la prière du vendredi. Au total, 24 personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées. On trouvera ci-après les noms de 23 des 24 personnes tuées :

1. Abdullah Mansour alShahadat, originaire de Namr (Daraa)
2. Jihad Mansour alShahadat, originaire de Namr (Daraa)
3. Faris alMansour, originaire de Namr (Daraa)
4. Nouraldeen Husain alMansour, originaire de Namr (Daraa)
5. Mohammad Ahmad alShatiwi, originaire de Namr (Daraa)
6. Kamal Mahmoud Kamal alHilal, originaire de Namr (Daraa)
7. Nowrus Mohammad Khair alAmmar, 34 ans, originaire de Namr (Daraa)
8. Ibrahim Abdo alGhabn, originaire de Namr (Daraa)
9. Ahmad Mohammad Salim alNassar, originaire de Namr (Daraa)
10. Alaa Ibrahim Fadel alMasri, originaire de Namr (Daraa)
11. Mohammad Atallah Mansour alShahadat, enfant, originaire de Namr (Daraa)
12. Rabee' Mohammad Adib alNassar, enfant, originaire de Namr (Daraa)
13. Épouse de Nawaf Fawaz alNassar, originaire de Namr (Daraa)
14. Enfant non encore nommé, âgé de 1 jour, originaire de Namr (Daraa)
15. Ismail Mohammad alQaed, originaire de Namr (Daraa)
16. Abd alMunaam Ismail alZowkani, originaire de Namr (Daraa)
17. Hamid Zakariya alNamoor, originaire de Namr (Daraa)
18. Ahmed Qasim alQaed, originaire de Namr (Daraa)
19. Abdalrahman Ismail Mohammad alQaed, enfant, originaire de Namr (Daraa)
20. Mohammad Ahmed alMatar, originaire de Inkhal (Daraa)
21. Shams alDeen Jabr alEid (Abu Muhannad), originaire de Inkhal (Daraa)
22. Tareq Shams alDeen Jabr alEid, originaire de Inkhal (Daraa)
23. Mohammad Ismail alSalkhadi (Abu Faris), originaire de Jasm (Daraa)

Il ne s'agissait pas du premier incident dans lequel le régime a fait exploser une voiture piégée devant une mosquée. Auparavant, le 14 février 2014, le régime syrien avait également fait exploser une voiture piégée devant la mosquée Zawabna pendant la prière du vendredi, faisant 60 morts et des dizaines de blessés.

Le 15 août 2014, la brigade Hazm a découvert une voiture piégée préparée par le régime syrien alors qu'elle tentait d'entrer dans la ville de Jasm. Les conducteurs, qui étaient employés par le régime, ont avoué que la voiture piégée devait exploser devant la grande mosquée au moment où les fidèles sortiraient de ce lieu de culte.

Violation : utilisation de gaz toxiques par le régime syrien

Dans un rapport publié le 26 juillet 2014, le Réseau syrien des droits de l'homme a fait état, documents à l'appui, de l'utilisation par le régime syrien de gaz de chlore toxiques à 27 reprises depuis l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, tuant 35 personnes, dont 8 enfants et 4 femmes, et blessant au moins 920 autres personnes.

Le 19 août 2014, le régime syrien a largué du gaz toxique non identifié sur Athman (gouvernorat de Daraa) puis a récidivé dans le Rif-Daraa, provoquant de multiples cas d'empoisonnement mais sans que mort s'ensuive.

Le 20 août 2014, la veille du premier anniversaire de l'attaque aux armes chimiques du 21 août 2013, le régime syrien a largué des gaz toxiques sur la cité de Jobar dans la banlieue de Damas. Dix personnes ont été hospitalisées, dont trois sont ensuite décédées.

Le 23 août 2014, le régime syrien a largué des gaz toxiques sur Erbeen, dans la banlieue de Damas, tuant quatre personnes et blessant des dizaines d'autres.

Paragraphe 8 et 10. Toutes les parties doivent cesser immédiatement les attaques contre les installations médicales et autres établissements civils ainsi que contre le personnel médical et donner la priorité dans toute la mesure possible aux soins médicaux pour ceux qui en ont besoin.

Violation : Attaques du régime syrien visant les installations et personnels médicaux

Au cours de l'année considérée, le régime syrien a attaqué plusieurs installations médicales au moyen de barils explosifs qui frappent aveuglément et de missiles téléguidés, endommageant gravement ces installations et faisant des morts et des blessés parmi le personnel médical, les patients et de simples civils qui s'y trouvaient.

Le 17 juillet 2014, le régime syrien a pilonné dans le Rif-Alep une ambulance appartenant à une organisation locale, Ambulances sans frontières, qui allait porter secours aux victimes d'une attaque aérienne du régime, tuant le secouriste Yaser Abdulkareem Abdulrahman, âgé de 21 ans, et blessant gravement le chauffeur Hussein Oubaid.

Le 26 juillet 2014, une voiture piégée a explosé sur le grand marché d'Atmeh, dans le Rif-Idlib, à proximité de la boulangerie et de l'hôpital Orient pour enfants, faisant 10 morts et de nombreux blessés. Il y avait à ce moment-là une foule nombreuse dans le secteur. On ne peut dire avec certitude si le véhicule a été placé à cet endroit par le régime ou par un groupe extrémiste. On trouvera ci-dessous la liste des victimes qui ont été identifiées, sachant que tous les corps n'ont pas pu l'être :

1. Abu Anas Alshaikh; habitant Atmeh, dans le Rif-Idlib
2. Mohammad Abdullah Issa; habitant Atmeh, dans le Rif-Idlib
3. Mohammad Najib; habitant Atmeh, dans le Rif-Idlib
4. Ahmad Taher Termanini; habitant Atmeh, dans le Rif-Idlib
5. Aamer Alkhatib; habitant Atmeh, dans le Rif-Idlib

6. Moustafa Abdulsalam Debliz; habitant Atmeh, dans le Rif-Idlib
7. Ahmad Moustafa Abdulasalam Debliz; habitant Atmeh, dans le Rif-Idlib
8. Ahmad Abdullah Yousef Alhamod; habitant Atmeh, dans le Rif-Idlib
9. Mohammad Abdulfattah (Abu Alsha'ab); habitant Atmeh, dans le Rif-Idlib

Le 28 juillet 2014, premier jour de célébration de l'Aïd al-Fitr, l'armée de l'air du régime syrien a tiré un obus sur l'hôpital Al-Nashibiya dans la Ghouta orientale assiégée, tuant deux membres du personnel médical :

1. D^r Yaser Jbawi, médecin urgentiste
2. D^r Nour Aljaadani, chirurgien généraliste

Le 29 juillet 2014, l'armée de l'air du régime syrien a attaqué l'hôpital Orient de Qunaya, dans le Rif-Jisr al-Shaghour (gouvernorat d'Idlib), tuant plusieurs personnes. C'était la troisième fois que le régime syrien visait cet hôpital qu'il avait déjà attaqué à deux reprises en 2013.

Le 2 août 2014, à 10 h 30, l'armée de l'air du régime syrien a pilonné l'hôpital-clinique d'Al-Hoda, situé dans le village de Hoor, dans le Rif-Alep, tuant 16 personnes, dont 7 membres du personnel médical, blessant 20 autres et endommageant gravement l'établissement. On trouvera ci-dessous la liste des victimes qui ont été identifiées, sachant que tous les corps n'ont pas pu l'être :

1. D^r Mohammad Siraj Aldeen, médecin psychiatre de Hama
2. Iman Abdulrahman, infirmière de Kebtan Aljabal
3. Hasan Abdulrahman, infirmier de Kebtan Aljabal
4. D^r Kamel Said Omar, chirurgien de Owijel
5. Mohammad Aboud Abbas, membre du personnel médical de Darat Izza
6. Omar Alomar, membre du personnel médical
7. Moustafa Abdulhadi, membre du personnel médical
8. Ahmad Alsaid Ahmad, simple civil
9. Hussein Alsaid Ahmad, simple civil

Le 6 août 2014, des appareils de l'armée de l'air du régime syrien ont largué des barils explosifs sur l'hôpital de Halfiya qui a été détruit. Le lendemain, 7 août 2014, le régime syrien a de nouveau largué des barils explosifs sur l'hôpital. En raison des dégâts, l'établissement ne peut plus fonctionner.

Le 10 août 2014, l'armée de l'air du régime syrien a pilonné l'hôpital de campagne de Maarat Alnouman dans le Rif-Idlib, endommageant gravement l'établissement et son matériel, en particulier la section spécialisée dans le traitement des maladies rénales.

Le 13 août 2014, l'armée de l'air du régime syrien a pris pour cible une ambulance qui partait de la Ghouta pour porter secours à des personnes blessées dans la ville de Mleiha, tuant un ambulancier Abd al-Majid Abu Yazan, originaire de la ville de Owtaya.

Le 14 août 2014, l'armée de l'air du régime syrien a lancé deux missiles sur l'hôpital-clinique Salam, dans la Ghouta orientale (Rif-Dimas), tuant le docteur Anas Bayoon, originaire de la ville de Ranqus, et endommageant gravement le bâtiment. À cause de cette attaque aux missiles, l'hôpital Salam n'est plus en état de fonctionner.

Le 23 août 2014, l'armée de l'air du régime syrien a largué des barils explosifs sur l'hôpital national d'Altabqa à Raqqa, faisant 10 morts, parmi lesquels des médecins, des infirmiers et des patients, et détruisant complètement l'établissement. Cet hôpital fournissait des services médicaux essentiels aux habitants de Taqba. On trouvera ci-dessous la liste des victimes qui ont été identifiées, sachant que tous les corps n'ont pas pu l'être :

1. D^r Khaled Alhassan, chirurgien généraliste
2. D^r Mohammad, médecin généraliste
3. D^r Hameed Alsheehan
4. Abdullah Ghitwan, membre du personnel paramédical et chauffeur

Paragraphe 5, 6 et 7. Toutes les parties doivent lever immédiatement le siège des zones peuplées et autoriser l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Toutes les parties doivent autoriser l'accès rapide des organismes humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires aux populations ayant besoin d'aide.

Violation : siège imposé par le régime syrien dans la Ghouta orientale et à Daraya, Yarmouk, Hajr al Aswad et Muadamiyat al Sham

Le régime syrien maintient son siège total de la Ghouta orientale et de Daraya, Yarmouk, Hajr al Aswad, et Muadamiyat al Sham. Il empêche la circulation des civils et l'entrée ou la sortie de l'aide en produits essentiels tels que les vivres, les médicaments, le lait pour bébé, les produits médicaux et le combustible. Le régime empêche toute agence ou organisation humanitaire d'entrer dans ces zones, qu'il continue de bombarder quotidiennement en usant d'un large éventail de munitions, dont des missiles et des barils explosifs.

Le nombre de personnes assiégées dans ces zones s'établit comme suit :

- Daraya : 7 000
- Muadamiyat al Sham : 20 000
- Yarmouk et Hajjar Aswad : 40 000
- Eastern Ghouta : 400 000

À cause de ces sièges, la situation sanitaire s'est détériorée dans les zones concernées, entraînant la propagation de maladies diverses, en particulier des infections hépatiques, la fièvre typhoïde, la rougeole et la tuberculose. Étant donné que le régime empêche l'aide médicale d'entrer dans ces zones, les systèmes immunitaires des habitants se sont affaiblis et leur état devient alarmant.

Paragraphe 11. Toutes les parties doivent mettre immédiatement fin à la détention arbitraire et la torture de civils en Syrie, notamment dans les prisons et autres lieux de détention, ainsi que les enlèvements, les rapt et les disparitions forcées, et de libérer toutes les personnes arbitrairement détenues.

Le 4 août 2014, le Réseau syrien des droits de l'homme a publié un rapport signalant, documents à l'appui, les cas de 155 détenus dans les geôles du régime syrien qui sont morts sous la torture en juillet 2014. Depuis le début de la révolution, le Réseau syrien a ainsi signalé les cas de 5 047 personnes mortes sous la torture, dont 94 enfants et 32 femmes, alors qu'elles étaient détenues par le régime syrien ou des forces affiliées à ce régime.

Le 11 août 2014, le Conseil du gouvernorat de Homs a publié une déclaration sur les détenus emmenés par le régime syrien à la suite de la trêve (voir pièce jointe I). Il s'agit de la deuxième déclaration du Conseil à ce sujet, la première ayant été publiée le 16 juin 2014. Les détenus qui se trouvaient précédemment dans l'école Andalous ont tous été transférés depuis à un service de sécurité inconnu relevant du régime. Les détenus de sexe masculin qui ne s'étaient pas présentés pour le service militaire du régime ont été transférés dans les divisions militaires et ceux qui avaient déserté de l'armée du régime ont été renvoyés à leurs divisions militaires d'origine. Il n'y a à ce jour aucune information sur le sort de ces hommes.
